



# Fiche de chantier

Sécurité Organisation et Environnement

## Nom du propriétaire

Commune

Lieu dit/Forêt

N° des parcelles

Certification PEFC      oui      non

## Donneur d'ordre

Coordonnées

Nature de la coupe/des travaux  
(ex. éclaircies, dépressage...)

### ► Abattage

Prestataire	Sous-traitant
Abattage manuel	Abattage mécanisé

Surface (en ha)

Volume estimé (en m<sup>3</sup>)

Nombre de tiges

Période d'intervention

PEFC : n°

ou Charte ETF-Gestion durable de la forêt

**Coordonnées de l'entreprise**  
(précisez nom, adresse et téléphone)

### ► Débardage

Prestataire	Sous-traitant	
Porteur	Câble	Débusqueur

Surface (en ha)

Volume estimé (en m<sup>3</sup>)

Nombre de tiges

Période d'intervention

PEFC : n°

ou Charte ETF-Gestion durable de la forêt

**Coordonnées de l'entreprise**  
(précisez nom, adresse et téléphone)

### ► Travaux sylvicoles

Prestataire	Sous-traitant
Travail manuel	Travail mécanisé

Surface (en ha)

Volume estimé (en m<sup>3</sup>)

Nombre de tiges

Période d'intervention

PEFC : n°

ou Charte ETF-Gestion durable de la forêt

Certificat certiphyto

**Coordonnées de l'entreprise**  
(précisez nom, adresse et téléphone)

### ► Compléments d'information sur le chantier

#### Coactivité

(si oui reportez-vous au dos de la fiche pour connaître les préventions des risques de coactivité)

#### Chantier forestier dont le volume ou la surface excède 500 m<sup>3</sup> ou 4 ha

(si oui reportez-vous aux obligations définies dans le code rural pour les chantiers de plus de 500 m<sup>3</sup> ou 4 ha)

Déclaration d'ouverture de chantier par l'entreprise

Panneau de chantier

**Activité de chasse :**    oui    non

si oui jours de chasse

N° de téléphone de la société de chasse

### ► Clauses particulières de la fiche de vente ou du document de gestion

**N° de téléphone**

Urgences 112 | Pompiers 18 | Samu 15 | En cas de problème

## ► Cocher les risques et les particularités du chantier

### ► Caractéristiques flore, arbres et risques sanitaires

- 1 Chablis / arbres perchés
- 2 Régénération ou arbres à préserver
- 3 Présence d'espèces protégées
- 4 Arbres maintenus, morts ou déperrissants
- 5 Ravageurs forestiers dangereux pour l'homme

### ► Ouvrages

- 6 Voies ferrées
- 7 Canaux
- 8 Chemins balisés
- 9 Routes
- 10 Lignes électriques ou téléphoniques enterrées ou aériennes
- 11 Oléoducs /Gazoducs
- 12 Fossés d'irrigation
- 13 Conduites d'eau ou d'autres fluides
- 14 Vestiges miniers ou militaires
- 15 Bâtiments
- 16 Carrière / Puits / Cavités d'extraction
- 17 DICT

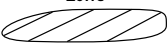
### ► Caractéristiques terrain

- 18 Fossés
- 19 Plan d'eau/ Mares
- 20 Sources
- 21 Périmètres de captage
- 22 Cours d'eau
- 23 Zones humides
- 24 Barres rocheuses
- 25 Pente
- 26 Corniche
- 27 Talweg

## ► Organisation du chantier

Zone de travail identifiée, progression des opérateurs...

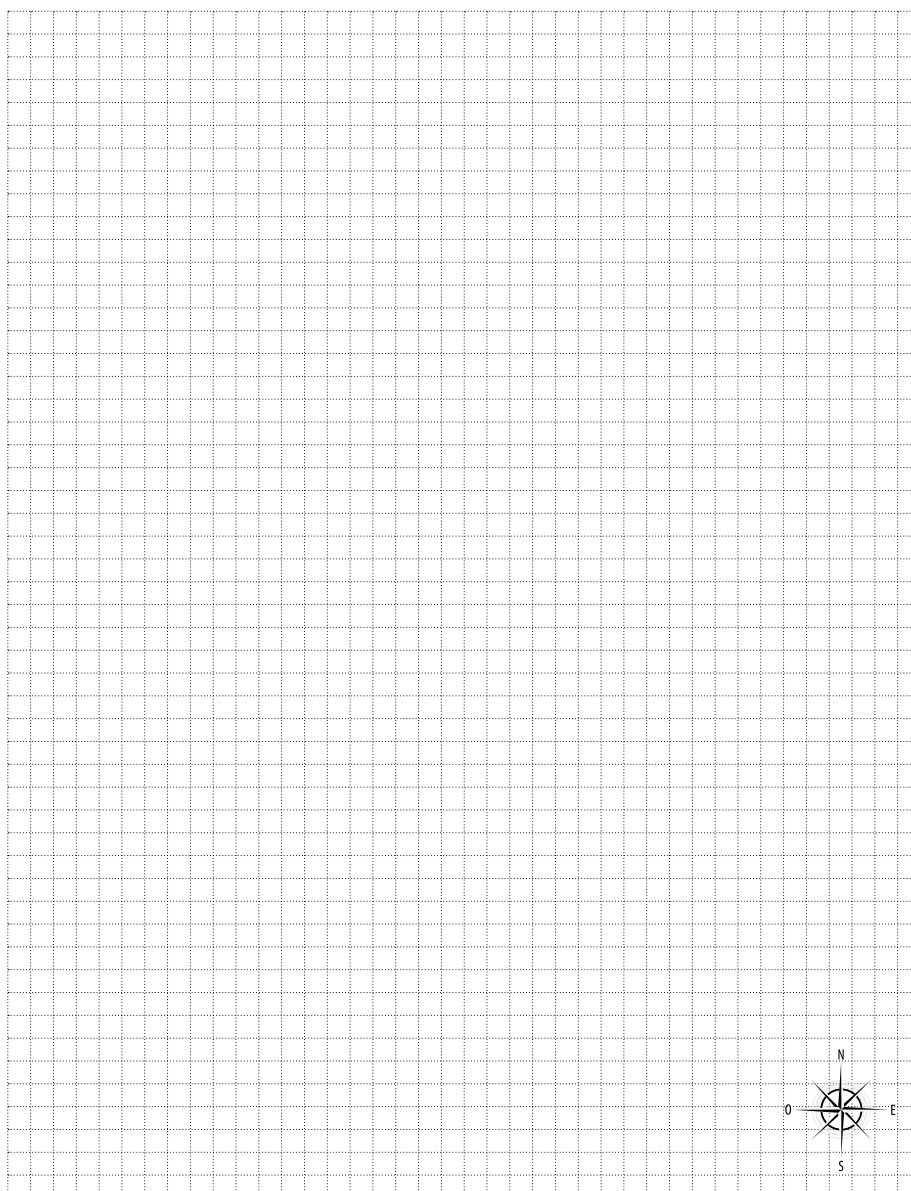
## ► Éléments à indiquer dans le plan de situation

Zone 	Élément linéaire ---	Point particulier •	Limite du chantier _____
Zone de dépôt dépôt	Sens des cloisonnements =====	Sens de la pente —————▶	Sens de débardage —————>

Accès au chantier (A) + n° ou nom de route d'accès / Point de rencontre pour sauvetage terrestre (PR)  
Couverture téléphonique (TEL) / n° de risques / coordonnées GPS

## ► Plan de situation

Reportez les n° des risques et les particularités du chantier sur les symboles du plan



Les risques biologiques, les risques de coactivité et les prescriptions en matière de protection de l'environnement sont précisés au dos du présent document

## ► Protection de l'environnement

### Présence de zones règlementaires :

Natura 2000  
Arrêté de Biotope  
Station d'espèces protégées  
Autres

Si présence, adaptations du chantier :

### Déclaration/autorisation de franchissement de cours d'eau par le donneur d'ordres

Si oui solution de franchissement

Tube PEHD  
Pont  
Autres

Devenir et répartition des rémanents

Sol sensible

Si oui solution de protection

## ► Rappels des obligations dont il faut tenir compte sur un chantier forestier

### Si la forêt est certifiée PEFC

- Prévoir des accès et des places de dépôt suffisants et adaptés
- Contractualiser toutes prestations de travaux, coupes, ventes et gestion confiées à une entreprise ou à un tiers en faisant référence aux exigences PEFC
- Informer le prestataire de la présence d'îlots de diversités, d'essence, de traitements et de structures, de vieillissement et/ou de sénescence
- Informer l'exploitant du ou des arbres morts ou sénescents à conserver par ha, des arbres à cavités visibles à conserver par ha
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, etc..) à moins de 6 mètres des cours d'eau et des plans d'eau permanents, ainsi que dans le périmètre immédiat et rapproché d'un captage d'eau potable, ou lorsqu'il est susceptible de porter atteinte à un habitat remarquable identifié
- Contractualiser le traitement et le devenir des menus bois et des souches
- Ne pas incinérer les menus bois sauf en cas de force majeure (préparation de plantation même si cette pratique fortement déconseillée dans le référentiel PEFC)
- Ne pas recourir aux OGM
- Pour l'ensemble des travaux forestiers faire appel à une entreprise certifiée PEFC ou une entreprise signataire d'un cahier des charges ou engagée dans une démarche nationale de qualité reconnue par PEFC ou faire signer le "cahier des charges pour l'exploitant forestier" à un exploitant non certifié PEFC
- Préserver les sols et les milieux forestiers, les zones humides, en limitant la circulation des engins, en veillant à l'utilisation des cloisonnements s'il y en a et en prenant garde aux périodes et aux modalités de débardage
- Informer ses prestataires sur la sensibilité des sols et la fragilité du milieu forestier
- Informer tout intervenant de la présence des mares et des fossés afin qu'ils soient préservés lors des travaux
- Informer l'intervenant de tout espace protégé
- Connaître les traitements de l'huile et des déchets générés pendant les travaux

## ► Coordonnées utiles

**ProfessionsBois** (panneaux de chantier et informations sur les déclarations de chantier) : **02 33 82 41 80**

Information sur les déclarations de franchissement de cours d'eau :

Orne

**02 33 32 50 48**

Calvados

**02 31 28 71 68**

Manche

**02 33 45 22 25**

Sarthe

**02 43 72 95 34**

Mayenne

**02 43 02 97 70**

Délégation interrégionale NO

**03 44 38 52 52**

## ► Compléments d'information sur les risques connus dans la région

### Risques Biologiques

Risques	Causes	Mesures de prévention
<b>Hantavirose</b>	Rongeurs	Porter des gants / placer un pansement sur toute blessure avant toute activité à risque.
<b>Encéphalite à tiques</b>	Tiques	Vérification journalière de la présence de tiques sur le corps. Le retirer avec une pince à crochet. Porter des vêtements longs. Répulsifs corporel.
<b>Leptospirose</b>	Rongeurs en milieu humide	Hygiène quotidienne : laver les mains, changer de vêtement régulièrement, port de gants. Vaccination.
<b>Lyme</b>	Tiques	Vérification journalière de la présence de tiques sur le corps. Le retirer avec une pince à crochet. Porter des vêtements longs. Test systématique en cas de symptômes douteux
<b>Echinococcose</b>	Renard, chien et chat	Eviter tout contact avec les sources de risques (baies sauvages).
<b>Rage</b>	Renard, chien	Vaccination des animaux domestiques
<b>Urticaire</b>	Chenille processionnaire	Eviter tout contact
<b>Piqûres</b>	Nids de frelons ou de guêpe	Eviter tout contact

### Risques de coactivité

Risques	Mesures de prévention
<b>Ecrasement par l'engin</b>	Ne jamais se tenir ou passer dans les axes de progression d'un engin.
<b>Ecrasement par la charge des engins</b>	Signaler sa présence lors de l'arrivée sur le chantier. Ne jamais circuler près d'un engin en phase de chargement/déchargement. Ne jamais circuler sur une place de dépôt lors du gerbage de grumes.
<b>Risque d'écrasement par un arbre</b>	Conserver des distances de sécurité lorsqu'une grue est en action (spécifiée sur la grue). S'interdire tout abattage si une personne ou un engin se trouvent dans une zone proche (2 fois la hauteur de l'arbre). Utiliser tous les moyens adéquats en fonction des arbres à abattre (skidder, porteur, coins, etc. . .). Coordonner parfaitement les abattages de bordures.
<b>Blessure par rupture du câble</b>	Faire respecter une zone de sécurité au moins égale à 1,5 fois la longueur du câble en tension à tous les intervenants (y compris le chauffeur du skidder). Ne pas se tenir en aval de la charge.
<b>Risque de coupure avec la tronçonneuse ou débroussailluse</b>	Se présenter toujours de face sur le poste de travail d'un bûcheron. Ne jamais surprendre une personne en train d'utiliser une tronçonneuse. N'approcher que sur « ordre » de l'opérateur.

Etabli par le donneur d'ordre-prescripteur

Date

Signature

Lu et approuvé par le représentant de l'entreprise

Date

Signature